

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-267401214-20240320-DEL202406-DE

SLOW

COMMUNE D'ARGONAY DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 20/03/2024 – DEL2024/06	
Date de convocation : 07/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 09 - Présents : 07 - Votants : 09 - Procurations : 02
<u>Étaient présents</u> : Arnaud CORIN, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Sarah KAYA, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Françoise DEVENAS à Margaux VALLÉE, Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR	
<u>Absents excusés</u> : /	
<u>Secrétaire de séance</u> : Sarah KAYA	
DOMAINE 7.1 Décision budgétaire	

2024/06 (01/05) - Approbation du Compte de Gestion 2023

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

Madame la Vice-Présidente du CCAS présente le Compte de Gestion de l'année 2023 dressé par le Comptable en charge de la Commune pour la comptabilité du budget du CCAS.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques au Compte Administratif tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

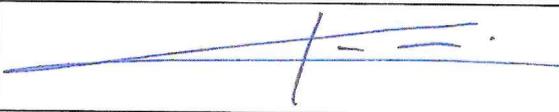
Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale dressé par le Comptable du service de gestion comptable d'Anancy pour l'exercice 2023.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget du CCAS tel que présenté.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,
jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les signatures,

Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS	
La secrétaire, Sarah KAYA	

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-267401214-20240320-DEL202407-DE

COMMUNE D'ARGONAY
DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 20/03/2024 – DEL2024/07

Date de convocation : 07/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 09 - Présents : 07 - Votants : 08 - Procurations : 02
<u>Étaient présents</u> : Arnaud CORIN, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Sarah KAYA, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Françoise DEVENAS à Margaux VALLÉE, Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR	
<u>Absents excusés</u> : /	
<u>Secrétaire de séance</u> : Sarah KAYA	

DOMAINE 7.1 Décision budgétaire

2024/07 (02/05) - Approbation du Compte Administratif 2023

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

Les résultats du Compte Administratif dressé par Monsieur Gilles FRANÇOIS, Président du CCAS, sont présentés aux membres du Conseil d'Administration.

Les résultats sont les suivants :

Nature	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022	0,00	51 243.12	1 997.87	0,00	1 997.87	51 243.12
Opérations de l'exercice	863 311.54	999 630.23	4 997.25	5 484.80	868 308.79	1 005 115.03
TOTAUX	863 311.54	1 050 873.35	6 995.12	5 484.80	870 306.66	1 056 358.15
Résultat de clôture 2023		187 561.81	1 510.32			186 051.49
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		187 561.81	1 510.32			186 051.49
Résultats définitifs		187 561.81	1 510.32			186 051.49

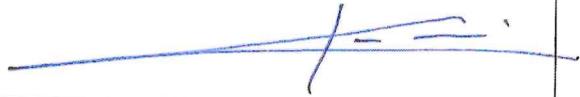
Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2023 du CCAS. Il est précisé que la voix du Président n'est pas prise en compte dans le calcul des votants.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget du CCAS dressé par le Président du CCAS.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents.

Ainsi fait & délibéré en séance les,
jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les signatures,

<i>Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS</i>	
<i>La secrétaire, Sarah KAYA</i>	

COMMUNE D'ARGONAY
DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 20/03/2024 – DEL2024/08

Date de convocation : 07/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 09 - Présents : 07 - Votants : 09 - Procurations : 02
<u>Étaient présents</u> : Arnaud CORIN, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Sarah KAYA, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Françoise DEVENAS à Margaux VALLÉE, Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR	
<u>Absents excusés</u> : /	
<u>Secrétaire de séance</u> : Sarah KAYA	

DOMAINE
7.1 Décision budgétaire

2024/08 (03/05) – Affectation du résultat 2023 du budget CCAS

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

Considérant les résultats issus du Compte Administratif 2023, le Conseil d'Administration est amené à décider de l'affectation du résultat d'exploitation.

Les résultats constatés en fin d'exercice 2023 sont les suivants :

Section d'Investissement : - 1 510.32 €
Section d'Exploitation : + 187 561.81 €

Ces résultats font apparaître un besoin de financement de 1 510.32 € pour la section d'investissement.

Il est rappelé que le résultat d'exploitation devant être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section investissement, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir l'affecter comme suit :

- 143 000 € en report à nouveau (R002)
- 44 561.81 € en recette d'investissement (compte 1068) pour couvrir le besoin de la section d'investissement

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation 2023 telle que proposée.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,
jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les signatures,

Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS	
La secrétaire, Sarah KAYA	

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-267401214-20240320-DEL202409-DE

COMMUNE D'ARGONAY
DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 20/03/2024 – DEL2024/09

Date de convocation : 07/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 09 - Présents : 07 - Votants : 09 - Procurations : 02
<u>Étaient présents</u> : Arnaud CORIN, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Sarah KAYA, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Françoise DEVENAS à Margaux VALLÉE, Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR	
<u>Absents excusés</u> : /	
<u>Secrétaire de séance</u> : Sarah KAYA	

DOMAINE
7.1 Décision budgétaire

2024/09 (04/05) Vote du Budget primitif 2024 du budget du CCAS

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

Madame la Vice-Présidente présente le projet de budget primitif, soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

La section de fonctionnement est équilibrée à 898 099.00 € et la section d'investissement à 12 100.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

023 – Virement à la section d'investissement	2 607.00
011 – Charges à caractère général	175 790.00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	758 100.00
65 – Autres charges de gestion courante	19 400.00
67 – Charges spécifiques	200.00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	961 097.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

002 – Résultat de fonctionnement	143 000.00
013 – Atténuations des charges	20 000.00
70 – Produit des services, du domaine, vente diverses	190 000.00
74 – Dotations, subventions et participations	607 897.00
75 – Autres produits de gestion courante	200.00
Total des recettes de fonctionnement	961 097.00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 510.32
21 – Immobilisations corporelles	51 489.68
Total des dépenses d'investissement	53 000.00

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-267401214-20240320-DEL202409-DE

SLO

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

021 – Virement de la section de fonctionnement	2 607.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	45 393.00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
Total des recettes d'investissement	53 000.00

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le budget primitif du CCAS tel que proposé ci-dessus.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du CCAS tel que proposé ci-dessus.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,
jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les
signatures,

<i>Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS</i>	
<i>La secrétaire, Sarah KAYA</i>	

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-267401214-20240320-DEL202410-DE

SLOW

COMMUNE D'ARGONAY DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 20/03/2024 – DEL2024/10	
Date de convocation : 07/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 09 - Présents : 07 - Votants : 09 - Procurations : 02
<u>Étaient présents</u> : Arnaud CORIN, Christine DUFOUR, Emilie GUILLOIS, Niels GRENET, Sarah KAYA, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE	
<u>Avait donné procuration</u> : Françoise DEVENAS à Margaux VALLÉE, Gilles FRANÇOIS à Christine DUFOUR	
<u>Absents excusés</u> : Gilles FRANÇOIS, Françoise DEVENAS	
<u>Secrétaire de séance</u> : Sarah KAYA	
8.2 Action Sociale	

2024/10 (05/05) - Demande d'aide financière

Rapporteur : Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS

Madame la Présidente fait savoir que Madame Marie BOULIEZ, domiciliée à ARGONAY, 90 Allée de l'Azollée, sollicite le CCAS afin d'obtenir une aide financière de 393,62 € pour régler sa facture de gaz.

Il est ainsi demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir accorder l'aide financière qui sera versée directement à ENGIE.

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

- **ACCORDE** l'aide financière de 393,62 € sollicitée ;
- **DIT** que cette aide financière sera versée directement à ENGIE.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,
jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, suivent les
signatures,

<i>Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS</i>	
<i>La secrétaire, Sarah KAYA</i>	